

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

plan de prévention des risques "inondations du Rhône et du Furans" sur les communes de BRENS, PEYRIEU et « inondations du Rhône et du Furans et chutes de rochers » sur la commune de VIRIGNIN

Par arrêté préfectoral du 11 septembre 2019, le projet visé ci-dessus est soumis à une enquête publique dans les formes déterminées par le code de l'environnement (articles L.123-1 et R.123-1 et suivants).

A cet effet, les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête sont déposés en mairies de BRENS, PEYRIEU et VIRIGNIN **du lundi 21 octobre 2019 à partir de 8 h au dimanche 24 novembre 2019 jusqu'à 12 h** inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur les registres ou les adresser, par écrit, au commissaire-enquêteur à la mairie de VIRIGNIN, désignée siège de l'enquête publique. Le dossier est consultable en mairies aux dates et horaires suivants :

VIRIGNIN

du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00, le samedi 8h00 à 11h00

PEYRIEU

les lundi et jeudi de 14h00 à 17h00, le vendredi de 13h45 à 18h00 et le 2^{ème} et 4^{ème} samedi du mois de 9h30 à 11h30

BRENS

les lundi et mercredi de 16h00 à 18h00, mardi de 9h00 à 12h00 et vendredi de 13h30 à 15h00

Un poste informatique est mis à la disposition du public pour la consultation du dossier d'enquête en mairie de VIRIGNIN pendant toute la durée de l'enquête publique.

Le dossier est consultable pendant cette période sur le site internet : www.ain.gouv.fr

Le public peut également transmettre ses observations par voie électronique à l'adresse suivante : ddt-sur-pr@ain.gouv.fr. Il est précisé que les pièces jointes annexées aux messages électroniques doivent avoir une capacité inférieure à 5 Méga-Octets (Mo), dans les meilleurs délais. Elles sont tenues à la disposition du public sur le registre ouvert à la mairie de VIRIGNIN.

Monsieur Robert PAGET est nommé commissaire-enquêteur. Il se tient à la disposition du public et reçoit ses observations :

- **en mairie de VIRIGNIN : mercredi 23/10/19 de 9h00 à 12h00, vendredi 08/11/19 de 9h00 à 12h00, samedi 23/11/19 de 8h00 à 11h00**

- **en mairie de BRENS : vendredi 15/11/19 de 14h00 à 16h00**

- **en mairie de PEYRIEU : samedi 09/11/19 de 9h30 à 11h30**

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur à la préfecture de l'Ain, à la direction départementale des territoires et en mairies de BRENS, PEYRIEU et VIRIGNIN pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents seront également consultables pendant la même période sur le site internet www.ain.gouv.fr.

Le projet de plan de prévention des risques mis à l'enquête n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale.

À l'issue de l'enquête publique, le projet de PPR éventuellement modifié pourra être approuvé par arrêté préfectoral.